

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 30/03/2015

Date de la convocation:
24/03/2015
Date d'affichage:
25/03/2015

L' an 2015 et le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude
Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 075.2015
Vote : A la majorité
Pour : 25
Contre : 2
Abstentions : 5
Mention exécutoire : Non

**075.2015 : Opération de soutien aux classes de découvertes-sorties pédagogiques
aux collégiens : séminaire de Walbourg.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les demandes de subvention du 15 décembre 2014 du Séminaire de jeunes de Walbourg, pour le séjour à Megève, du 11 au 16 janvier 2015 et pour le séjour en Grèce du 1^{er} au 6 février 2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Envoyé en préfecture le 02/04/2015
Reçu en préfecture le 02/04/2015
Affiché le 

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, cinq abstentions, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour à Megève du 11 au 16 janvier 2015 :**

16 élèves pendant 6 jours : 288 € (16 x 6 x 3 €)

- **Le versement d'une aide pour le séjour en Grèce du 1^{er} au 6 février 2015 :**

12 élèves pendant 6 jours : 216 € (12 x 6 x 3 €)

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 01/04/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

